

Visions de l'eau

LOUIS-GILLES FRANCEUR

LE DEVOIR

Depuis trente ans, la réflexion sur l'eau a connu deux moments forts à l'occasion de deux grandes commissions «royales» d'enquête: tout d'abord, la Commission d'étude des problèmes juridiques de l'eau, dont le dernier des trois rapports a été signé en 1972 par le juge Rolland Legendre, a singulièrement dépoussiéré la gestion des eaux québécoises. Puis, en 1986, le rapport de la Commission d'enquête sur la politique fédérale relative aux eaux, présidée par Peter H. Pearse, a jeté les bases des grandes politiques fédérales actuelles et influencé fortement celles de toutes les provinces.

Il est essentiel aujourd'hui de se référer à ces deux contributions d'envergure pour ne pas imaginer que démarre à zéro la réflexion collective sur cette ressource cruciale. L'examen de ces travaux majeurs indique, au contraire, que nous empruntons un sentier bien balisé où les enjeux et les propositions actuelles prennent un relief particulier sur toile de fond historique.

Après avoir constaté et mesuré les dommages de décennies d'exploitation anarchique des eaux, les deux commissions ont toutes deux conclu que la «conservation» de l'eau, sous toutes ses formes, devait désormais primer sur ses usages, même les plus rentables. Et elles ont toutes deux proposé de mettre fin au dépeçage de cette ressource publique en la plaçant sous l'autorité d'un gestionnaire gouvernemental unique, qui ne serait plus en conflit d'intérêt en raison de ses liens avec les promoteurs et de ses propres programmes axés sur

Le Symposium sur l'eau est, pour les uns, une amorce de réflexion sur les nouvelles possibilités d'exploitation des eaux souterraines ou de surface. Pour d'autres, c'est une occasion de recentrer le débat sur la valeur sociale et patrimoniale des eaux et de leurs indissolubles supports physiques, les nappes phréatiques et les cours d'eau. Ces différentes visions, qui s'opposent parfois, rendent encore plus impératif le débat public qui s'amorce avec ce symposium et la consultation qui suivra.

l'exploitation économique. La commission Legendre, en particulier, s'est attardée à démontrer comment des décennies de gestion des eaux par des ministères «sectoriels», axés sur les préoccupations des développeurs et parfois même inféodés à eux, avaient mis simultanément en péril la qualité, la valeur et l'accès à l'eau, que ce soit par la pollution, les détournements ou les harnachements, le contrôle intempestif des inondations, le remblayage des plaines d'inondation, la construction de routes et d'infrastructures publiques, etc.

Une gestion des eaux axée sur une finalité sociale reposera, proposait la commission Legendre, sur une gestion intégrée des eaux, par bassin versant, sous l'autorité d'une «administration» unique, indépendante et au-dessus des ministères économiques. Le principal accusé de ce dossier a été sans contredit le ministère des Richesses naturelles (MRN), jusque-là propriétaire des rives et des droits hydrauliques, qui avait abandonné aux exploitants forestiers et aux clubs privés jusqu'à

l'accès aux cours d'eau, sans parler des «droits hydrauliques» vendus à rabais comme le fer de la Côte-Nord. Le MRN devait tenter en 1977 de préserver les fiefs historiques de ses clientèles en proposant d'aller plus loin que la commission Legendre dans certains domaines, à condition de garder la mainmise sur la ressource...

L'avènement du Québec à la problématique environnementale devait amener, en 1978, le gouvernement de René Lévesque à aller dans le sens de la commission Legendre mais en modernisant, avec une rare vision, son approche. C'est ainsi que Québec a détaché du MRN la propriété des rives et des cours d'eau pour faire de la conservation de l'eau, et des espèces vivantes qui en dépendent, la mission première du nouveau ministère québécois de l'Environnement.

Par cette décision, Québec jetait les bases d'une gestion intégrée et écosystémique de l'eau, à laquelle devait se greffer une politique de prévention par le contrôle préalable des projets importants. Cette politique a été progressivement lézardée, au fur et à mesure que les lobbys économiques ont découvert ses contraintes et ont appris à faire primer à nouveau leurs intérêts — ce que traduit bien le dépeçage à la pièce des responsabilités et des budgets de l'Environnement depuis six ans.

Un des principaux enjeux du débat qui s'amorce au Québec réside sans contredit dans le maintien de cette approche non seulement intégrée mais écosystémique, d'ailleurs explicitement recommandée par la commission mondiale de l'Environnement (Brundtland), en 1988, comme étant le moyen privilégié du développement durable. Ce serait faire de l'angélisme que d'ignorer que le débat en cours pourrait déboucher sur un nouvel affaiblissement du ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) ainsi que du pilier de la gestion participative en environnement, le Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (BAPE).

Les deux commissions d'enquête ont par ailleurs recommandé d'instituer une finalité sociale à la gestion de l'eau: trop longtemps, ont-elles dit, les promoteurs ont rentabilisé leurs projets en refilant des coûts cachés à la société sous forme de perte d'usage et d'accès, ou de pollution. Pearse a recommandé de tenir compte de ces coûts cachés dans toute décision. Et la commission

Legendre a même recommandé que tous les usages de l'eau soient placés sur le même pied dans une approche multifonctionnelle et de respect des droits acquis par les simples citoyens. L'Etat, rappelait la commission, doit agir dans ce domaine comme arbitre social et non comme lobbyiste principal de certains groupes, sous peine de perdre sa légitimité en matière de défense de l'intérêt public.

La commission Pearse devait proposer au gouvernement fédéral, tout comme la commission Legendre à Québec — un beau débat constitutionnel en perspective! — que l'on déclare les eaux de surfaces et souterraines patrimoine public, ce qui nécessiterait un ajustement majeur au Code civil. La politique des eaux souterraines présentée l'an dernier par l'ancien ministre de l'Environnement, David Cliche, allait exactement dans ce sens et on peut se demander pourquoi elle n'est pas déjà en vigueur.

Les deux commissions ont d'ailleurs proposé aux gouvernements de prioriser de façon absolue les besoins des individus et des communautés. Elles ont suggéré des redevances pour les autres usagers pour inciter les grands usagers, comme les industries et le secteur agro-alimentaire, à plus de retenue.

Le débat public, qui démarre avec le Symposium sur l'eau, va sûrement permettre de moderniser le règlement sur les eaux souterraines et de mieux contrôler l'utilisation des eaux de surface, tout en jetant un regard neuf sur l'usage des engrais et des pesticides chimiques et les pollutions municipales et industrielles qui menacent ces ressources dont on commence à mesurer la valeur commerciale.

Ce débat sera sûrement un moment privilégié pour mettre aussi à l'agenda public certaines des

faiblesses notoires de la gestion actuelle des eaux comme l'absence de normes minimales et universelles de rejet aux cours d'eau, tout comme l'absence de règles assurant la protection de leur intégrité comme écosystèmes, des lacunes assez surprenantes à trois ans de l'an 2000.

Ce débat, qui n'est pas commencé, a par ailleurs franchi un grand pas lorsque le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, a annoncé qu'il soumettra le canevas de cette politique de l'eau au test d'une consultation publique. Venant du ministre responsable du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), il s'agit probablement d'une double bonne nouvelle. Le ministre, en effet, évitera vraisemblablement de miner la crédibilité du BAPE en le contournant lui-même, ce qui ouvrira du même coup la porte à la réalisation de la plus importante promesse électorale du Parti québécois en matière d'environnement, soit d'assujettir à la procédure du BAPE non seulement la politique de l'eau mais l'ensemble des politiques et programmes gouvernementaux.

♦ GESTION DE L'EAU ♦

Faire le point sur la gestion de l'eau

CLAIRE HARVEY
COLLABORATION SPÉCIALE

Du 10 au 12 décembre prochain, le Palais des congrès de Montréal sera l'hôte du Symposium sur la gestion de l'eau au Québec. Il s'agit d'une première étape devant mener à l'adoption d'une future politique provinciale de l'eau.

Cet événement est organisé par l'Institut national de la recherche scientifique INRS-Eau, rattaché à l'Université du Québec, en collaboration avec le Réseau environnement. Cet organisme sans but lucratif est formé de l'Association québécoise des techniques de l'environnement (AQTE) et de l'Association des entrepreneurs de services en environnement du Québec (AESEQ). Il compte plus de 1600 membres, dont 300 entreprises du secteur de l'environnement.

Jean-Louis Chamard, président de Réseau environnement, explique que cet événement porte sur deux grands thèmes, soit la situation des ressources en eau au Québec, et les modalités de gestion. «Ce symposium a pour objectif d'approfondir nos connaissances en la matière, dit-il, d'évaluer les coûts de l'eau et de se pencher sur les moyens de mieux gérer cette richesse collective».

Ce symposium se veut un lieu où les experts pourront échanger, mais aussi un endroit où toutes les personnes intéressées par cette ressource vitale auront voix au chapitre. Il s'adresse aux industriels, aux dirigeants politiques, aux gens d'affaires et au grand public. C'est pourquoi l'ensemble de la problématique de l'eau sera abordée par plus de 40 conférenciers québécois et étrangers, puis discutée par les quelque 700 congressistes attendus

lors de tables rondes, de périodes de questions et d'ateliers.

Selon Jean-Pierre Villeneuve, directeur du centre de recherche INRS-Eau, cet exercice est un moyen de fournir à la population tous les renseignements factuels connus sur la gestion de l'eau. «On veut recueillir l'information, la mettre en commun et la transmettre à la population. Les Québécois auront ainsi une base solide pour étudier les questions touchant la préparation d'une politique québécoise de l'eau.»

De nombreuses activités

Le 10 décembre, les participants auront l'occasion d'en apprendre plus long sur l'état des ressources québécoises en eau avec André Delisle, consultant en la matière chez Transfert Environnement et communicateur scientifique. Lors des tables rondes, les participants explo-

reront aussi les multiples facettes du dossier, par exemple, les ressources mondiales en eau, la qualité de l'eau québécoise et le défi du développement durable.

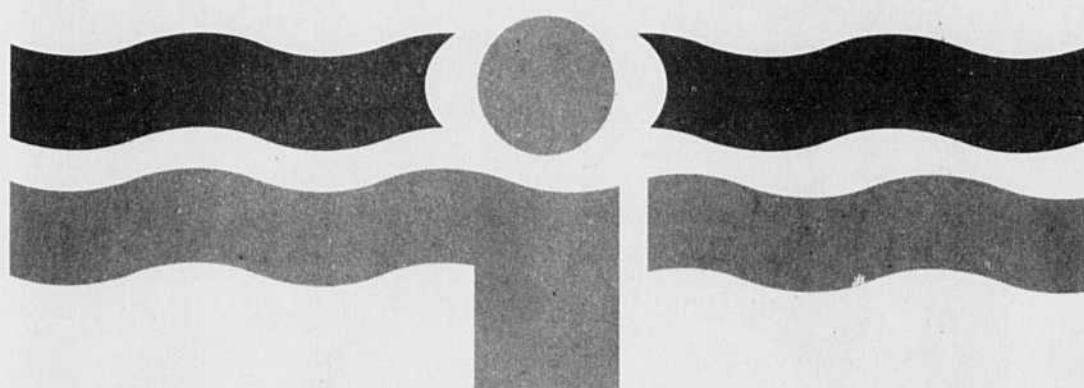
Le 11 décembre, les congressistes auront le choix entre quatre ateliers visant à développer les thèmes du symposium. On abordera la question des lacs et des rivières, les eaux souterraines, le statut juridique et la dépollution. Ces ateliers seront suivis d'une série d'exposés sur des sujets plutôt controversés à l'heure actuelle, comme par exemple sur l'exportation de l'eau vers des États confrontés à des difficultés d'approvisionnement et sur les infrastructures d'approvisionnement en eau potable.

Le 12 décembre en matinée, deux sous-thèmes seront traités simultanément: les municipalités et l'eau, et la gestion des bassins versants. Ber-



CHRISTIAN SCOTT

SYMPOSIUM

SUR LA GESTION
DE L'EAU AU QUÉBEC

Les 10, 11 et 12 décembre 1997

Palais des Congrès de Montréal
201, rue Viger Ouest
Montréal

Au programme :

- des conférences présentées par des spécialistes québécois et étrangers
- des tables rondes, des périodes de questions et des ateliers

Thèmes principaux :

- l'état des ressources en eau au Québec
- les modalités de leur gestion

Pour information :

Téléphone : (418) 654-3115

Télécopieur : (418) 654-3119

Inscription sur place :

le 9 décembre 1997, de 14 h à 18 h
les 10, 11 et 12 décembre 1997, à compter de 7 h 30

organisé par :

Université du Québec
Institut national
de la recherche
scientifique
INRS-EAU

avec la collaboration de :

AQTE
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
TECHNIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

AESEQ
Association des entrepreneurs de
services en environnement du Québec

nard Barraqué, professeur à l'École nationale des ponts et chaussées, en France, présentera l'évolution des modes de gestion de l'eau dans les municipalités. Parallèlement à cette activité, Joseph Smits, professeur à l'Université de Liège, en Belgique, fera part d'expériences variées de gestion des rivières par bassin versant, une approche visant à répondre aux besoins de la population, de l'agriculture et des entreprises, à partir du volume d'eau disponible et de la proximité des sources d'approvisionnement. Ces exposés seront suivis de tables rondes et d'ateliers.

Tous les jours, à midi, des conférenciers entretiendront l'auditoire des grandes problématiques que soulève la gestion de l'eau. Les participants pourront ainsi connaître les véritables enjeux d'une politique de l'eau québécoise en compagnie de l'ancien premier ministre du Québec, Pierre-Marc Johnson, qui est aujourd'hui avocat conseil au cabinet Heenan Blaikie et professeur à la faculté de droit de l'Université McGill. De son côté, Roger Nicolet, président de l'Ordre des ingénieurs du Québec, parlera des défis que posent les infrastructures municipales d'eau. Enfin, Pierre Béland, président de l'Institut national d'écotoxicologie du Saint-Laurent, fera un bilan international de la gestion de l'eau.

Un rapport des ateliers, une synthèse du symposium et une conférence donnée par Paul Bégin, ministre de l'Environnement et de la Faune, viendront clôturer l'événement.

Les frais d'inscription sont de 120 \$ par jour ou de 300 \$ (trois jours) pour le grand public et de 60 \$ par jour ou 150 \$ (trois jours) pour les étudiants. À cela s'ajoute 30 \$ pour la conférence du midi, incluant le prix du repas. Pour s'inscrire, on doit communiquer avec le secrétariat du Symposium sur la gestion de l'eau au Québec par téléphone au (418) 654-3115, par télécopieur au (418) 654-3119 ou par courrier électronique à sympeau@inrs-eau.quebec.ca

GESTION DE L'EAU

CE CAHIER SPÉCIAL EST PUBLIÉ PAR LE DEVOIR

Coordination LOUISE-MARIE HOULE

Collaboration ÉRIC BÉRARD, RÉMY CHAREST

LOUIS-GILLES FRANÇOIS, STÉPHANE GAGNÉ

CLAIRE HARVEY

Révision DENIS DESJARDINS

Maquette MICHELINE TURGEON

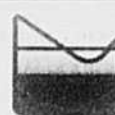
Mise en pages YVES D'AVIGNON

Graphisme de la couverture CYCLONE

Publicité MARLENE CÔTÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAIS CE QUE DOIS



ENVIR-EAU INC.

CONSULTANTS EN HYDROGÉOLOGIE
ET GÉNIE DE L'ENVIRONNEMENT

160, boul. de l'Hôpital,
Bureau 204
Gatineau (Québec) J8T 8J1

tél.: (819) 243-7555
télécop.: (819) 243-0167
adresse élec.: envireau@fox.mtn.ca

- recherche et évaluation de ressources en eau
- évaluation des impacts et protection des aquifères
- cartographie hydrogéologique régionale
- modélisation, analyse de risque, atténuation naturelle
- gestion et valorisation des déchets
- évaluation de sites (phases 1 et 2) et restauration
- vérification environnementale et élaboration de SGE

Membre corporatif de l'Institut for Groundwater Research
de l'Université de Waterloo

Bureaux: Gatineau • Ottawa • Kingston • Kitchener • Mexico • Londres

Groupe de recherche
interuniversitaire
en limnologie et en
environnement aquatique
G.R.I.L.

POUR UNE GESTION
ÉCOLOGIQUE DES
EAUX DOUCES

Le Groupe de Recherche Interuniversitaire en Limnologie et en Environnement Aquatique (G.R.I.L.) comprend plus de 70 étudiants diplômés, sous la direction de 16 professeurs de quatre universités du Québec (Montréal, McGill, UQAM, UQTR).

Le G.R.I.L. réalise des recherches fondamentales et appliquées en écologie et écotoxicologie aquatique et offre une formation multidisciplinaire aux 2^e et 3^e cycles en sciences de l'environnement.

Secrétariat du G.R.I.L.
Dept. scs. biod. Université de Montréal
C.P. 6128, succursale centre ville
Montréal (Québec) Canada H3C 3J7
Téléphone: (514) 343-6190
Télécopieur: (514) 343-6216

• GESTION DE L'EAU •



Transport fluvial, pêcheries, hydroélectricité, arrosage et drainage des terres agricoles ne sont que quelques-uns des aspects du vaste domaine hydrique.

La loi et l'eau

Aucun usage de l'eau n'a de priorité sur les autres dans la loi

RÉMY CHAREST
COLLABORATION SPÉCIALE

À cause des multiples façons dont elle s'insère dans notre environnement, dans notre vie de tous les jours et dans une foule d'usages commerciaux, agricoles et industriels, l'eau occupe une place tout aussi diversifiée dans le domaine législatif. Comme le souligne Lorne Giroux, professeur à la faculté de droit de l'Université Laval, «*Les débats récents ont donné l'impression que l'exportation de l'eau, la commercialisation des eaux souterraines et la privatisation des services municipaux constituaient l'essentiel de la question. Mais c'est beaucoup plus vaste que ça.*»

Transport fluvial, pêcheries, hydroélectricité, arrosage et drainage des terres agricoles ne sont que quelques-uns des aspects du vaste domaine hydrique. Par conséquent, le cadre législatif a eu tendance à s'éparpiller quelque peu au fur et à mesure que s'accumulaient des mesures régissant chacune de ces activités.

«*Pour un dossier spécifique, j'ai recensé 23 lois qui avaient chacune leur incidence. Il y en a probablement d'autres qui s'appliqueraient dans d'autres cas.*», indique pour sa part Pierrette Sinclair, spécialiste du domaine pour la firme montréalaise Stikeman, Elliott, en ajoutant qu'aucun usage (l'approvisionnement en eau potable, par exemple) n'a de priorité sur les autres dans la loi.

Constitué au fil des années en réponse à des besoins et des problèmes changeants, le cadre législatif qui entoure le destin mouvant des eaux a donc pris l'allure d'une véritable mosaïque, parsemée de lois sur l'aménagement du territoire, les pêcheries, l'environnement, le régime des eaux et quelques articles du Code Civil, pour ne nommer que ceux-là. L'histoire de la législation et des attitudes entourant l'eau offre une idée de la provenance d'une telle dispersion.

De l'irrespect au bien collectif

Loin de la préoccupation contemporaine de l'eau comme ressource à protéger, la vision qui avait cours pendant le Régime français tient essentiellement de «*l'irrespect*», selon le terme utilisé par le professeur Henri

Brun, de l'Université Laval, dans un des premiers articles publiés au Québec sur le droit de l'eau. En Nouvelle-France, les eaux servent essentiellement de moyen de communication et de... dépôt, puisque des ordonnances obligent en effet les citoyens et les commerçants — les bouchers, notamment — à jeter rapidement leurs déchets au fleuve.

Au XIX^e siècle, affirme Lorne Giroux, les attitudes évoluent en fonction de deux grands débats: des questions de propriété entraînées par la fin du régime seigneurial et des conflits d'usage qui s'amorcent avec les premières utilisations de la force motrice pour fins industrielles. Les premières, qui occupent massivement les tribunaux pendant les années 1860, pré-

seront la propriété de l'Etat ou des particuliers sur les rives et les cours d'eau. Ainsi, on en viendra à déterminer quel la propriété des terrains bordant des eaux navigables et flottables (où l'on peut faire flotter du bois de coupe en radeau) s'arrête à la ligne des hautes eaux, tandis que celle des terrains bordant les eaux non navigables va jusqu'au milieu des eaux — ou couvre l'ensemble des eaux si la propriété touche les deux rives. En 1918, un amendement au code civil ramènera toutefois l'ensemble des limites de propriété à la ligne des hautes eaux, sauf concession expresse de l'Etat.

La question des concessions intervient justement dans les conflits d'usage qui se dessinent avec le harnachement des rivières pour les moulins et, éventuellement, les barrages hydroélectriques. De tels usages, en affectant le débit des rivières, voire en fermant leur cours, ont des effets sur la navigation, le flottage du bois ou les pêcheries qui forceront le gouvernement à intervenir.

Le développement de l'hydroélectricité amènera l'octroi de nombreuses concessions permanentes de lits des cours d'eau et de leur puissance hydraulique aux compagnies d'électricité, octrois pour lesquels le gouvernement Taschereau, en particulier, sera accusé de dilapider le patrimoine des Québécois.

En 1867, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique fait des eaux une compétence provinciale, et fait de la province la propriétaire exclusive du lit des cours d'eau. «*En principe*», souligne Lorne Giroux, puisque le gouvernement fédéral garde un droit de

regard en ce qui a trait à la navigation et aux pêcheries, et sur les eaux internationales, en plus d'être propriétaire des ports et canaux. Des jugements récents ont également confirmé son droit d'intervenir dans les questions environnementales. Plusieurs questions, comme l'assainissement des eaux, reviennent aussi vers les gouvernements municipaux, parfois comme mandats du gouvernement provincial. Dans l'ensemble, Pierrette Sinclair signale toutefois que «*les juridictions sont assez bien délimitées.*»

Quant à la question de la qualité de l'eau, elle n'intervient vraiment dans le domaine législatif, selon Lorne Giroux, qu'avec la création de la régie d'épuration des eaux dans les années 50 et surtout, avec la Loi sur la qualité de l'environnement de 1972. C'est dans cette perspective plus récente de protection de la qualité que surviennent les questions sur la propriété des eaux souterraines.

Pour le moment, le principe qui s'applique aux eaux souterraines tient strictement à l'article 951 du Code Civil, selon lequel la propriété du sol emporte celle du dessus et celle du dessous. «*La grande exception à cette règle*», ajoute Lorne Giroux, «*c'est les mines.*» Une exception qui s'étendrait facilement à l'eau puisque, là aussi, les limites des nappes souterraines s'accordent rarement à celles des terrains de surface.

Selon le projet de politique de protection et de conservation des eaux souterraines mis de l'avant par le gouvernement du Québec, ces nappes deviendraient un bien collectif à valeur patrimoniale, un peu comme les eaux de surface, pour lequel les particuliers ne possèdent qu'un droit d'usage personnel. Au-delà de ces limites, l'octroi de concessions (probablement accompagné de redevances à l'Etat) deviendrait nécessaire pour l'exploitation des ressources hydriques. Il s'agirait d'une expropriation pure et simple des droits des propriétaires de surface: le procédé a ses précédents puisque six provinces canadiennes y ont déjà eu recours. Et de nombreux experts sont favorables à une telle intervention de l'Etat.

Favorisant la protection d'une partie des réserves d'eau québécoises, cette politique ne réglerait pas l'ensemble des problèmes présents. Favorable à l'établissement d'un code de l'eau unifié et même d'une régie de l'eau, Pierrette Sinclair souligne que «*le plus important, c'est surtout qu'il y ait une législation globale qui permette une gestion cohérente de la ressource.*»

La recherche à l'INRS-Eau

CLAIRE HARVEY
COLLABORATION SPÉCIALE

Créé en 1969, l'INRS-Eau fait partie des huit centres de recherche de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), une composante de l'Université du Québec. Il a pour mandat d'acquérir de nouvelles connaissances et de développer des démarches scientifiques novatrices afin de préserver l'eau et l'environnement dans une perspective de développement durable.

Situé à Sainte-Foy, ce centre de recherche multidisciplinaire emploie environ 125 personnes, soit 22 professeurs, huit agents de recherche, des associés et assistants de recherche et du personnel de soutien. A cette équipe s'ajoutent des stagiaires et des étudiants.

Voulant maintenir une masse critique de chercheurs, l'INRS-Eau favorise le développement de compétence dans certains champs spécifiques, comme l'hydrologie, l'hydrodynamique, la chimie et la géochimie environnementale, l'écotoxicologie et le traitement des eaux.

Dans ses travaux de recherche, le centre se caractérise par une approche expérimentale et quantitative. Cette approche permet d'étudier les mécanismes, les processus et les procédés, tout en intégrant ces connaissances en sciences de l'eau et en environnement dans des modèles mathématiques.

L'INRS-Eau étant une institution universitaire, une bonne partie de son financement (de l'ordre de 8 millions de dollars par an) est donc assurée par le ministère de l'Éducation. L'insti-



La modélisation de données hydrauliques est une démarche scientifique privilégiée de l'INRS-Eau.

tution offre un programme de maîtrise en recherche, un programme de doctorat en sciences de l'eau et un programme de maîtrise de type pro-

fessionnel en sciences de l'eau et de l'environnement. Ces programmes mènent à des diplômes décernés par l'Université du Québec.

BPR

La rigueur et l'audace en

ingénierie

Fondé en 1961, le groupe BPR a développé au fil des ans une expertise reconnue dans le secteur de l'eau et ce, tant en amont qu'en aval de son utilisation. Nous avons conçu et supervisé la construction de près de 60 usines d'épuration pour des municipalités et des industries du secteur des pâtes et papiers.

Fort de plus de 600 employés, BPR a aussi réalisé de nombreux mandats dans plus d'une centaine de municipalités au Québec, aux États-Unis et en France dans les secteurs suivants:

- Traitement de l'eau potable
- Assainissement des eaux usées
- Infrastructures urbaines
- Études d'impact
- Études environnementales
- Gestion environnementale pour l'industrie
- Hydrologie urbaine et rurale
- Hydraulique et gestion de la qualité des eaux de rivière
- Gestion des eaux pluviales
- Contrôle des débordements de réseaux unitaires
- Diagnostic des réseaux

Alma • Chicoutimi • Gaspé • Jonquière • Laval • Montréal • Paris • Québec • Rimouski • Trois-Rivières



L'Union des
producteurs
agricoles

Plus que jamais,
les gens de la terre et leurs partenaires
placent l'environnement
au premier rang

• GESTION DE L'EAU •

Gestion des eaux par bassins versants

L'expertise québécoise à l'œuvre ici et dans le monde

ÉRIC BÉRARD
COLLABORATION SPÉCIALE

D'après le concept de «gestion des cours d'eau par bassins versants» se cache une réalité toute simple, bien que parfois difficile à appliquer sur le terrain.

Un bassin versant est d'abord un territoire géographiquement délimité où se trouvent un ou plusieurs plans d'eau, plus ou moins affectés par l'activité humaine (urbaine, industrielle ou agricole). L'objectif premier est donc de prendre en compte l'ensemble des facteurs ayant une incidence sur la qualité des cours d'eau et, conséquemment, d'adopter une démarche intégrée de gestion de tous ces facteurs. Bref, rien ne sert de dépolluer une rivière si l'on ne s'attaque pas aux habitudes de vie qui l'ont mise en mauvais état.

Selon Pierre Lavallée, auteur prolifique en matière de questions environnementales et vice-président exécutif de la firme d'ingénieurs-conseil Groupe BPR, un projet de gestion par bassin versant ne peut passer que par un «comité de bassin», formé de citoyens et d'intervenants du milieu. Le concept en étant un de gestion sur mesure par définition, il importe que les gens concernés soient impliqués directement dans chacune des trois étapes décrites par M. Lavallée, soit: l'élaboration d'un diagnostic quant à l'état de santé du plan d'eau et de son bassin versant; la suggestion de moyens correctifs par les ingénieurs et finalement la mise en place d'une structure administrative visant à rendre le projet à terme ainsi qu'à assurer le suivi nécessaire.

Au Québec, nous dit M. Lavallée, BPR a travaillé sur des projets de revitalisation tels que celui concernant le ruisseau Bélair, un petit affluent de la rivière Chaudière. Dans ce cas précis, on faisait face à une contamination essentiellement due aux activités agricoles. Le ruisseau était fortement contaminé par le phosphore et l'azote, résultat d'une mauvaise gestion de l'épandage des lisiers et des fumiers. Le manque de végétation aux abords du ruisseau (les agriculteurs tenant à exploiter le maximum de leur partie de terre arable) contribuait par ailleurs à une érosion accélérée des sols riverains et à un ruissellement important des matières organiques vers le cours d'eau.

Il a fallu réunir les gens, les convaincre de changer leurs habitudes, même investir certaines sommes pour y arriver mais le résultat a été probant. Sur une période de quatre ans, le taux de pollution de ce cours d'eau a diminué de 80 % grâce à cette approche collective.

BPR est aussi actif dans des milieux industriels et à forte densité urbaine comme Laval, Québec, Paris, Cleveland et New York.

Pierre Lavallée cite des études qui démontrent que près des deux tiers (66 %) des investissements consentis par les gouvernements en matière de gestion de l'eau lui reviennent de façon directe ou indirecte via la fiscalité (revenus d'emplois, tourisme, réduction des coûts sociaux, etc.).

La firme Tecsalt, pour sa part, a connu ses débuts en matière de gestion de bassin versant avec les grands travaux hydro-électriques du Grand Nord québécois. L'expertise de Tecsalt a d'ailleurs été retenue afin d'étudier l'ensemble de la problématique du bassin versant du lac

Kénogami afin de trouver des solutions visant à ce que l'ensemble des installations (villes, industries, barrages, etc.) puissent continuer à fonctionner sans que l'on ait à craindre de revivre les affres des inondations de l'été 1996 au Saguenay.

Une bonne partie des activités de Tecsalt dans ce domaine se déroulent dans les pays en voie de développement ou encore dans les pays à croissance rapide. Le président Luc Benoit cite un exemple où Tecsalt a été active en Colombie, et où il a fallu aménager un bassin en tenant compte d'un ensemble de facteurs tels que la production d'énergie, l'alimentation en eau potable, l'épuration des eaux usées, la foresterie, l'industrie du transport, de la collecte des déchets, etc.

Selon M. Benoit, la réputation internationale de Tecsalt (des projets sont aussi en marche au Bangladesh et au Mexique) tient justement en bonne partie à la capacité de

l'entreprise de bâtir de solides équipes multidisciplinaires.

SNC-Lavalin a elle aussi développé son expertise en matière de gestion des bassins versants en bonne partie grâce aux travaux de la Baie James, comme le rapporte Yves Comtois, directeur des projets d'environnement pour la firme.

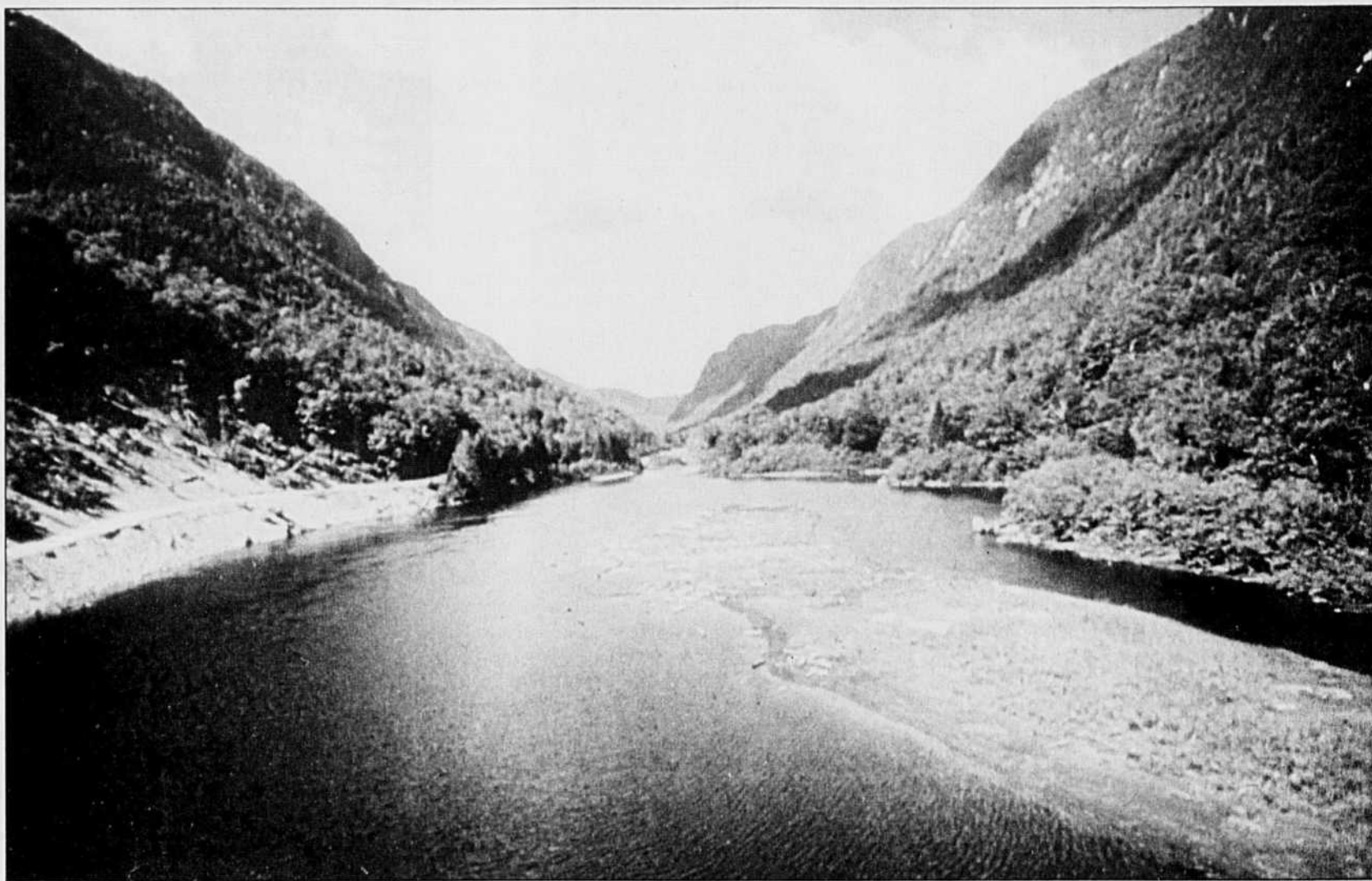
Cette expertise québécoise est aujourd'hui utilisée notamment au Sénégal, où SNC s'est appliquée, via le canal de Cayor, à détourner le fleuve Sénégal afin de faciliter l'irrigation des terres agricoles environnantes. SNC pilote par ailleurs un projet semblable au Venezuela. Dans beaucoup d'endroits de ce type, il faut en effet s'atteler à développer des plages propres, nécessaires à l'industrie du tourisme — une tâche qui se révèle par ailleurs futile si l'on ne s'attaque pas au problème des égouts à ciel ouvert...

Pierre Bertrand, directeur de la division environnement pour la firme Roche, estime pour sa part que l'auto-disci-

pline a fait du progrès au Québec. Les industries lourdes et agricoles, tout comme les autorités municipales responsables de la gestion de l'eau, auraient consenti d'importants efforts au cours des dernières années.

Au moment où il nous accordait cette entrevue, M. Bertrand revenait justement de Hollande où l'on se préoccupe de la gestion du lisier de porc. Il estime à environ 50 % de son marché (ce qui semble être, grosso modo la norme de l'industrie) sa clientèle internationale.

L'Asie fait partie des régions qui sont dans la mire du Groupe Roche qui est à terminer un projet de près d'un milliard de dollars en Thaïlande. Le bassin versant visé est celui du Mékong et on travaille à y implanter des systèmes d'information et de suivi sur l'état de l'environnement afin de permettre aux autorités, faisant suite aux conseils de la firme d'ingénierie, de prendre les décisions les plus éclairées.



Rien ne sert de dépolluer une rivière si l'on ne s'attaque pas aux habitudes de vie qui l'ont mise en mauvais état.

INRS-EAU

Eau vivante !

- L'eau est l'habitat de plus de 185 espèces de poissons.
- L'eau permet à 1,2 million de Québécois de pratiquer la pêche récréative.
- L'eau, par la pêche récréative, génère 1,5 milliard de dollars d'activité économique pour des milliers d'emplois au Québec.
- L'eau et sa faune, c'est la qualité de vie des Québécois.
- La faune aquatique est un élément essentiel dans la gestion de l'eau.

Eau ! Comme c'est important !

La protection et la mise en valeur des ressources fauniques sont des composantes essentielles dans un plan visant la saine gestion de l'eau.



FONDATION DE LA FAUNE
DU QUÉBEC

Car il faut en faire toujours plus pour la faune et la nature du Québec

Information : (418) 644-7926

Les organismes de citoyens prônent la gestion par bassin

STÉPHANE GAGNÉ
COLLABORATION SPÉCIALE

Les organismes de rivières québécois considèrent la gestion de l'eau comme un véritable capharnatim. C'est la raison pour laquelle ils prônent la gestion par bassin versant. Pas le modèle de gestion par bassin français ou ontarien, mais un modèle propre au Québec. «Il faut surtout éviter de morceler encore plus la gestion de l'eau», affirme Serge Bourbon, membre actif de la Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCA-BRIC). Idéalement, il faudrait centraliser la gestion de l'eau dans un même organisme.

Cet organisme, ce pourrait être une ou plusieurs agences de bassin, ce pourrait être un ministère ou un comité interministériel... Les possibilités sont multiples mais le but est le même: simplifier la gestion de l'eau en considérant l'ensemble du bassin versant d'une rivière et en réduisant le nombre d'intervenants impliqués.

Autre possibilité: un organisme semblable au Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC), premier projet-pilote officiel sur la gestion par bassin au Québec. Le rapport de la phase I du projet (publié en mars 1996) recommandait d'ailleurs de poursuivre l'expérience en permettant au COBARIC de réaliser un schéma directeur de l'eau. Le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) y a récemment donné son accord.

La seconde phase du COBARIC devra donc produire un schéma contenant un plan d'actions prioritaires où seront hiérarchisés les usages tout en poursuivant la prévention, la restauration et la mise en valeur du cours d'eau. De plus, le COBARIC II devra proposer des moyens législatifs et financiers pour une éventuelle mise en application du schéma directeur de l'eau. Enfin, le mandat du COBARIC prévoit une consultation de la population de ce bassin versant à propos de cette nouvelle approche de gestion.

Plusieurs organismes de rivières ont d'ailleurs déjà adopté cette approche de gestion par bassin. Depuis plusieurs années, ils travaillent à la protection des habitats fauniques, à la réduction de l'érosion des berges, à la prévention de la pollution, etc. Récemment, une trentaine de ces organismes ont aussi créé le Réseau OR (OR pour organismes de rivières) pour faciliter l'échange d'informations et s'entraider mutuellement. Ils auront éventuellement leur propre site Internet.

L'implication (bénévole) des citoyens dans ces organismes est l'une de leurs caractéristiques importantes. Souvent, la pression exercée par ces citoyens engagés permet la réalisation de projets qui autrement auraient pris des années à voir le jour. Paul Champagne, direc-

teur de la Corporation de gestion CHARMES, en sait quelque chose. «Il y a une dizaine d'années, c'est la pression des citoyens qui a permis la réouverture de la plage au bord de la rivière Magog, en plein cœur de la ville de Sherbrooke. C'est aussi les citoyens qui ont demandé et obtenu, par la suite, des normes de rejets d'effluents plus sévères. Et c'est encore les citoyens qui demandent aujourd'hui à la Ville de réduire les épandages de sable dans les rues pour accroître la qualité de l'eau de la rivière.»

Dans la foulée du Symposium, M. Champagne craint que le gouvernement veuille se lancer dans de gros projets de génie civil, alors que beaucoup d'aménagements en bordure des rivières peuvent être réalisés simplement. «Les travaux de génie civil, ça coûte cher, ce n'est pas toujours esthétique et à cause du manque d'argent actuel, ça limite la dimension des aménagements», dit-il. Il faut changer nos pratiques et nos façons de faire et encourager les travaux à forte intensité de main-d'œuvre. Dans cet esprit, CHARMES a mis sur pied un centre de formation de la main-d'œuvre en environnement unique au Québec. On y forme des techniciens, des aménagistes, des animateurs, des naturalistes, etc.

Autre bassin versant, autre problématique. À la Corporation des eaux de la Saint-Charles, la priorité, c'est la dépollution. C'est que les eaux usées de quelque 135 000 personnes débordent régulièrement dans la rivière Saint-Charles. Et cela, en plus des eaux d'égouts pluviaux (qui contiennent des hydrocarbures, des huiles, des pesticides, des métaux et des engrais). Ces rejets font de la Saint-Charles l'une des rivières les plus polluées du Québec.

Le but de la corporation est d'assainir la rivière pour 2008, soit pour le 400^e anniversaire de la Ville de Québec. Pour ce faire, Georges Nolan, président de la Corporation, souhaite que la troisième phase du Plan Saint-Laurent (1998-2003) inclue la rivière. Il souhaite aussi que la renaturation des berges se poursuive (les berges d'une partie de la rivière Saint-Charles ont été bétonnées il y a une dizaine d'années). La Ville de Québec a déjà enlevé 300 mètres de murs au parc Cartier-Brébeuf.

Ailleurs au Québec, plusieurs autres organismes de rivières travaillent à assainir leur milieu. Qu'il s'agisse des rivières Etchemin, Sainte-Anne ou Boyer (pour ne citer qu'elles), les objectifs sont souvent les mêmes: identifier les sources de pollution, les réduire, restaurer le milieu et réintroduire des espèces de poissons nobles tel que le saumon. Quelquefois, des obstacles importants paralysent l'atteinte de ces objectifs. Ainsi, dans le bassin de la rivière l'Assomption, la pollution agricole se fait persistante et la Ville de Joliette ne traite toujours pas ses eaux usées.

Les
possibilités
sont
multiples
mais le but
est le même:
simplifier
la gestion
de l'eau

• GESTION DE L'EAU •

Les utilisations douces de l'eau

Les opinions sont fort partagées sur ce sujet d'une actualité brûlante

STÉPHANE GAGNÉ
COLLABORATION SPÉCIALE

Après plus de six milliards de dollars d'investissement en assainissement des eaux, les plans d'eau redeviennent accessibles. Sur plusieurs rivières et lacs, la baignade et autres activités nautiques sont à nouveau pratiquées. Mais ces activités ne sont pas toujours compatibles avec des projets comme des barrages hydroélectriques.

De nouveaux conflits sur les usages de l'eau pointent donc à l'horizon. D'autant plus qu'Hydro-Québec, dans son dernier plan stratégique, a indiqué qu'elle entend relancer la construction de centrales, petites et moyennes, et accroître l'hydraulicité des ouvrages existants. Ce qui signifie, que de nouvelles rivières pourraient être harnachées, tandis que d'autres seront détournées pour accroître la production d'énergie de certains barrages.

Parallèlement à cela, le gouvernement s'est engagé à classer 525 rivières selon leur intérêt patrimonial, permettant ainsi à certaines d'être protégées. La sélection des rivières a toutefois été confiée aux Conseils régionaux de développement (CRD), des organismes qui ont plus à cœur le développement économique que la conservation des ressources. De plus, pour l'instant, le processus n'est toujours pas amorcé et aucune rivière n'est, à ce jour, protégée.

Cela donne lieu à des situations comme celle vécue dans la région de Québec, avec le projet des Chutes-de-la-Chaudière. La compagnie Innergex construira un barrage de 24 mégawatts en amont des chutes, réduisant son débit. Ce site naturel, qui attire au minimum 400 000 visiteurs par année, perdra ainsi de son attrait récréo-touristique. Une coalition de groupes écologistes et en patrimoine, opposée à ce barrage, a déjà dénoncé le manque d'intérêt du gouvernement dans la préservation du patrimoine (tant naturel qu'architectural).

Cette coalition, dont fait partie le Conseil des monuments et sites, avait demandé à la Commission des biens culturels que les chutes soient classées site historique. Demande refusée, l'été dernier. La construction du barrage a donc débuté aux Chutes-de-la-Chaudière. La coalition craint que d'autres rivières (ou tronçons de rivières) exceptionnelles ne subissent le même sort. Aussi, elle réclame (entre autres) une loi de protection et de mise en valeur des paysages et un moratoire sur les aménagements hydroélectriques jusqu'à l'adoption de la politique sur l'eau.

D'autres groupes fourbissent aussi leurs armes pour contrer les projets d'Hydro-Québec dans le détournement et l'harnachement de nouvelles rivières. Par exemple, la Coalition contre la dénationalisation de l'électricité s'insurge contre tout nouveau projet



INRS-EAU

La beauté des cours d'eau du Québec constitue l'un de ses puissants attraits touristiques.



CHRISTIAN SCOTT

Sur certaines rivières, aujourd'hui dépolluées grâce à l'épuration des eaux, on travaille à encourager la pratique d'activités de plein air.

énergétique visant à exporter de l'électricité aux États-Unis.

À la Fédération québécoise de canot-camping (FQCC), on travaille à développer un outil qui permettra d'évaluer le potentiel canotable des rivières. «*Cet outil nous aidera par la suite à déterminer quelles rivières devraient être préservées pour leur potentiel ou leur intérêt canotable*», dit Pierre Trudel, directeur de la FQCC.

La Fédération québécoise du saumon atlantique (FQSA), elle, est contre tout nouveau projet hydroélectrique sur des rivières à saumons. «*Si cela devait se faire malgré tout, la FQSA a établi une règle claire, affirme Jean-Pierre Mailhot, président de la FQSA. Le harnachement ne doit occasionner aucune perte de ressources ou d'habitats de saumon.*»

M. Mailhot croit toutefois que la remise en activité ou la restauration de vieux barrages peut être favorable au saumon. Il cite le cas de la rivière Jacques-Cartier où trois barrages ont été restaurés en y incluant des passes migratoires, permettant ainsi le retour du saumon sur tout le cours de la rivière, chose impossible auparavant. Il y a également le cas de la rivière Rimouski où un vieux barrage a été remis en activité. «*Le propriétaire, l'entreprise Boralex, a mis en place une passe migratoire pour le saumon et financé quatre incubateurs à saumon*», dit-il.

Sur certaines rivières, aujourd'hui dépolluées grâce à l'épuration des eaux, on travaille à encourager la pratique de certaines activités de plein air. Ainsi, à la Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne (CAPSA), on est à créer un réseau canotable de la source à l'embouchure de la rivière. «*Notre rivière est parfaite pour ce genre d'activité puisqu'on y trouve tous les niveaux de difficulté*», dit Claude Rompré, directeur de la CAPSA. Le réseau devrait être accessible dès l'été prochain à tout type de canoteurs puisque la négociation des droits de passage est presque terminée.

Le retour aux usages de l'eau est visible aussi dans la région de Montréal. Depuis le milieu des années 80, quelques plages ont été réouvertes et l'accès aux plans d'eau a été facilité à plusieurs endroits. La Communauté urbaine de Montréal a également développé un réseau de parcs régionaux dont plusieurs (comme le Cap Saint-Jacques) offrent un accès à l'eau.

En 1995, un important projet a vu le jour à la Table des préfets et maires du Grand Montréal: le Grand Montréal Bleu. Ce projet, semblable au projet Archipel sans son volet production hydroélectrique, est en fait une stratégie économique qui vise le développement d'activités récréo-touristiques.

Depuis deux ans, à Montréal, trois millions de dollars ont été investis dans des aménagements pour faciliter l'accès à l'eau dans douze parcs riverains. On a, par exemple, aménagé des rampes de mise à l'eau, renaturalisé des rives dans quatre parcs, agrandi le parc Bellerive et on projette d'aménager une promenade riveraine de deux kilomètres à l'extrémité est de l'île.

Les deux projets majeurs du Montréal Bleu concernent la navigation de plaisance. Le premier consiste à aménager un lien entre les deux portions de la rivière des Prairies aujourd'hui séparées par un barrage hydroélectrique. Le deuxième vise la réouverture du canal Lachine, de façon à permettre aux petites embarcations de contourner les rapides de Lachine et la voie maritime. Au printemps dernier, une entente conjointe a été signée entre la Ville de Montréal et le gouvernement fédéral. Elle permettra la revitalisation du canal et sa réouverture à la navigation au coût total de 82 millions de dollars. Là-dessus, la Ville de Montréal investira, pour sa part, 24,5 millions d'ici l'an 2000 dans le réaménagement du marché Atwater, du square Sir-Georges-Etienne-Cartier et des écluses de Côte-Saint-Paul. Tous ces travaux visent à revitaliser le secteur sud-ouest de Montréal et à y attirer des investissements.

LE SYMPOSIUM SUR LA GESTION DE L'EAU

LE POINT DE DÉPART D'UNE IMPORTANTE DÉMARCHÉ DE CONSULTATION PUBLIQUE

Richesse naturelle essentielle à la vie, l'eau est au cœur du développement du Québec. À la veille du troisième millénaire, la société québécoise est interpellée par la gestion de la ressource eau et le Symposium vise justement à faire le point sur les problématiques et les enjeux à ce sujet.

Lieu d'échanges et de mise en commun des connaissances, le Symposium sur la gestion de l'eau au Québec réunira des partenaires gouvernementaux ainsi que les principaux intervenants provenant des milieux scientifiques, techniques, économiques et sociaux qui s'intéressent de près à la préservation et à la mise en valeur de la ressource eau. Des conférenciers de renommée internationale et nationale viendront aussi partager leur expertise et alimenter les discussions. Ce symposium sera suivi d'une consultation publique qui se poursuivra en 1998. Le processus de consultation qui s'amorce avec le Symposium est d'une importance fondamentale pour orienter les choix stratégiques qui assureront aux générations futures la pérennité de cette richesse et un partage équitable entre les usagers.

C'est donc sur des bases solides que le Québec s'engage dans une démarche qui le mènera à la définition d'une politique de l'eau conforme aux principes du développement durable et adaptée à ses besoins.

Il y a de ces défis qui nous rapprochent et il faut se réjouir du grand intérêt que cette démarche suscite auprès des Québécoises et des Québécois.

Paul Bégin
Ministre de l'Environnement et de la Faune

Québec

Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources
naturelles

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Industrie, du Commerce,
de la Science et de la Technologie

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires
municipales

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
et de la Faune



• GESTION DE L'EAU •

Gestion privée ou publique ?

À la veille d'un symposium sur la gestion de l'eau, où en est-on dans le dossier des infrastructures urbaines ?

STÉPHANE GAGNÉ
COLLABORATION SPÉCIALE

Depuis près de deux ans, on a beaucoup parlé de privatisation des services en eau des municipalités. À la veille d'un symposium sur la gestion de l'eau, premier jalon vers une politique sur l'eau, où en est-on rendu dans ce dossier ?

Bien que la majorité des acteurs se soient prononcés contre la privatisation des services d'eau, le gouvernement s'interroge encore, dans le préambule du document de référence du Symposium, «*il y aurait un intérêt à laisser au secteur privé la propriété ou la gestion des infrastructures (d'eau) et si le contribuable y trouverait son profit?*».

Plusieurs croyaient pourtant que cette question était réglée. En effet, l'hiver dernier, le ministre des Affaires municipales Rémi Trudel avait déclaré que l'eau était un bien public qui devait rester public. «*Il s'agit maintenant de rappeler au ministre son engagement et de s'assurer qu'il le respecte*», affirme Louise Vandelac, professeur à l'UQAM et à l'Université de Montréal et membre de la coalition Eau Secours. Mme Vandelac rappelle aussi que le gouvernement avait promis un vrai débat public sur l'eau. Débat toujours attendu...

Pour Mme Vandelac, plusieurs raisons justifient que l'eau demeure un bien public. «*D'abord, les investissements dans les infrastructures d'eau (eau potable et assainissement), estimés à environ 40 milliards de dollars, sont trop importants pour être cédés au secteur privé. Ensuite, l'eau est notre dernière richesse collective. Nous avons vendu à rabais nos mines, notre forêt, etc., nous devons conserver l'eau.*»

L'une des raisons à cela, c'est que nos réserves accessibles en eau douce ne sont pas si abondantes qu'on le prétend généralement. L'année dernière, le gouvernement a souvent mentionné le chiffre de 16 % des réserves en eau de la planète. Or, le chiffre de 3 % des réserves d'eau douce renouvelables (repris dans le document de référence du Symposium) est plus exact. Mais, là-dessus, il faut soustraire la moitié de ce pourcentage, soit l'eau (inaccessible à bon marché) des bassins versants qui se jettent dans les baies d'Ungava et d'Hudson. Il faut aussi soustraire les eaux (de surface et souterraines) impropres à la consommation (exemple: les eaux souterraines de la région de Mercier, irrémédiablement polluées par Laidlaw et autres pétrolières) et les eaux salées de l'estuaire du Saint-Laurent.

Ce qui reste, en aura-t-on de grandes quantités à exporter? «*Avec la baisse imminente du débit d'eau du Saint-Laurent de 25 % dans moins de 40 ans (baisse causée par les changements climatiques), l'eau qui restera sera de moindre qualité et il faut se préparer à cela*», dit Mme Vandelac. Et comme près de la moitié des Québécois s'approvisionnent en eau du Saint-Laurent...

Or, le secteur privé a avancé plusieurs arguments pour justifier une privatisation, ou à tout le moins, un partenariat dans le domaine de l'eau. D'abord, il a souvent soutenu



CHRISTIAN SCOTT

Présentement, le coût moyen de l'eau au Québec est l'un des plus bas au monde.

nu que les municipalités ne pouvaient investir seules dans la réfection des infrastructures d'eau (aqueduc et égouts). Selon le document de référence du symposium, les besoins en réfection se situeraient entre 3,6 et 9 milliards de dollars pour l'ensemble du Québec, à l'exception de Montréal. Pour Montréal, le premier chiffre avancé était d'un milliard en 1994. Mais en 1996, à la suite de la publication du Livre vert sur la gestion de l'eau, on parlait plutôt de 157 à 207 millions. Une différence énorme! Pour avoir l'heure juste sur le sujet, une étude a été commandée au CERIU (Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines). «*Prévue pour le printemps prochain, elle donnera une estimation plus précise des coûts et*

proposera un programme de réhabilitation pour Montréal réparti sur plusieurs années», affirme Serge Boileau, coordonnateur technologique au CERIU et responsable de l'étude.

Le secteur privé a aussi souvent soutenu que la privatisation serait intéressante puisqu'elle permettrait une réduction de la consommation d'eau. Pour ce faire, il a même proposé l'installation de compteurs d'eau. Or, selon une étude de la chaire d'études socioéconomiques (CESE) de l'UQAM, Montréal est dans la moyenne: sur dix grandes villes canadiennes étudiées, Montréal se classe cinquième pour la consommation résidentielle. De plus, une autre étude de Pierre Hamel, de l'Institut national de

recherche scientifique (INRS-Urbanisation), démontre que les compteurs d'eau n'ont pas d'impact sur la demande. Ces appareils coûteraient cher à installer: 59 millions de dollars, soit le double du fonctionnement annuel des deux usines de filtration de la Ville de Montréal.

Selon l'étude de la CESE, il y a d'autres moyens moins coûteux d'économiser l'eau. Par exemple, les programmes de prévention des fuites. À la Ville de Laval, on a pu diminuer la consommation d'eau de 30 % entre 1989 et 1996 grâce à ce programme et ce, malgré une hausse de la population de 40 000 personnes durant la même période. Les villes peuvent aussi subventionner une partie du coût d'achat d'équipements économes d'eau (toilettes à faible débit, par exemple).

L'un des enjeux importants de la privatisation de l'eau est son coût. Présentement, le coût moyen de l'eau au Québec est de 0,38 \$ le mètre cube, soit l'un des plus bas au monde. Les expériences étrangères de privatisation des réseaux d'aqueduc ont démontré que le transfert des réseaux au privé s'accompagnait toujours d'une hausse importante des coûts de l'eau, sans nécessairement être accompagné d'une hausse de sa qualité. Ainsi, en France, quinze des seize réseaux où le coût de l'eau est le plus élevé sont gérés par des firmes privées.

Pour Louise Vandelac, le laxisme de certains politiciens municipaux dans l'entretien des réseaux d'aqueduc est la principale chose à craindre de la gestion publique de l'eau. Mais la gestion privée n'est pas non plus à

l'abri de telles négligences. Yves Cossette, ingénieur à Varennes et vice-président de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ), résume ainsi la position de son association: «*Donnez-nous les moyens de bien entretenir et gérer nos réseaux, et la gestion publique de l'eau s'en portera mieux.*»

Il déplore que les ingénieurs municipaux n'aient pas tous les outils pour gérer l'eau de façon adéquate. Il ne rejette pas complètement l'idée d'un partenariat avec le privé mais il ne veut pas que les municipalités perdent le contrôle du traitement et de la distribution de l'eau. Enfin, il croit que l'entreprise privée peut offrir un support technique intéressant aux municipalités.

Les eaux souterraines, une ressource convoitée

STÉPHANE GAGNÉ
COLLABORATION SPÉCIALE

Le marché des eaux embouteillées a littéralement explosé au cours des dix dernières années au Québec. De 1985 à 1996, les exportations sont passées d'environ 3 à 75 millions de dollars. Les breuvages Nora, embouteilleur de l'eau Naya, ont réussi à se hisser au neuvième rang des exportateurs sur le marché américain avec des ventes de 34,5 millions US.

Il y a un marché pour ce produit et l'industrie veut l'exploiter. Selon le document de référence du symposium, «*l'industrie pourrait facilement doubler sa taille, sans que cela entraîne globalement une pression indue sur la nappe phréatique.*»

Au cours de l'année 1997, le projet mis de l'avant par Jean Coutu, à l'effet d'exporter de l'eau en vrac par bateau, a aussi fait couler beaucoup d'encre. Toutefois, selon une analyse incluse dans le document du Symposium, ce projet ne serait pas rentable.

Rentable ou pas, beaucoup croient qu'un jour ou l'autre, plusieurs pays arides auront besoin de notre eau. Or, avant de permettre l'expansion de cette industrie, il y a des étapes à franchir, croient plusieurs intéressés. Ainsi, selon le mémoire du Conseil exécutif national du Parti québécois, «*Pour une politique globale sur l'eau, l'eau souterraine devrait devenir un bien public, une idée partagée par plusieurs. Actuellement, l'eau souterraine appartient au propriétaire du terrain sous lequel elle coule. Cela ouvre la porte à de possibles abus (comme le «surpompage»). Ce mémoire propose aussi de nationaliser la commercialisation de l'eau québécoise pour que les bénéfices découlant de cette activité profitent à la collectivité.*»

Cette proposition n'est certes pas populaire à l'Association des embouteilleurs d'eau du Québec. Selon son président, Pierre Rivard, c'est à l'entreprise privée de développer ce secteur car c'est elle qui possède l'expertise et le savoir-faire. La possibilité de payer des redevances sur chaque bouteille d'eau commercialisée ne l'enchant pas non plus. «*Si nous imposons des taxes, les embouteilleurs seront moins compétitifs sur le marché international*», dit-il.

Pour lui, la réglementation qui existe dans le domaine de l'eau souterraine est suffisante. Il déplore toutefois que seuls les embouteilleurs d'eau y soient soumis. Et il souhaiterait que les autres utilisateurs de la ressource (les municipi-

palités, l'agriculture et l'industrie) y soient aussi assujettis.

L'Union des producteurs agricoles (UPA), dont les membres captent environ 40 % des eaux souterraines, n'est pas contre l'idée d'une réglementation. «*Nous souhaiterions toutefois que l'on reconnaisse les droits acquis des utilisateurs actuels de la ressource*», dit Daniel Bernier, responsable du dossier de l'eau à l'UPA. «*De plus, avant d'approuver d'autres projets de commercialisation des eaux, on doit s'assurer que l'on satisfera aux besoins en eau des agriculteurs.*» Pour limiter des conflits d'usage et des cas de surpompage...

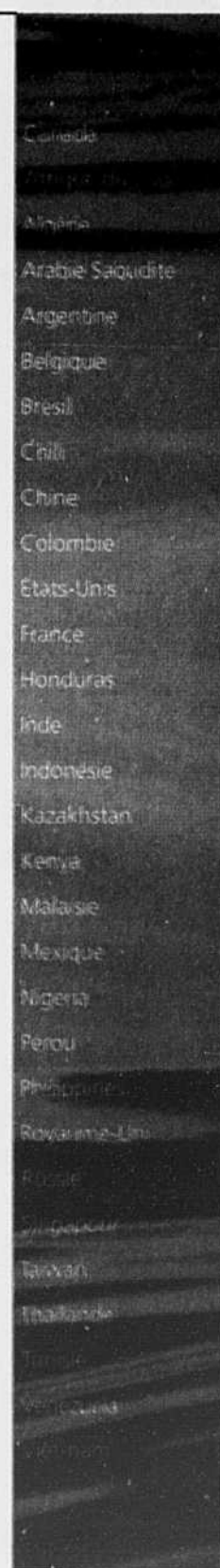
En fait, une bonne connaissance des nappes d'eaux souterraines est aussi nécessaire pour éviter de tels scénarios. Au minimum, il faut avoir un portrait global des utilisateurs de la ressource, de leurs besoins en eau et de la capacité de renouvellement de la nappe. Or, ces informations font trop souvent défaut.

Bien que l'on prétende officiellement que les réserves en eau souterraine sont abondantes, des cas de surexploitation ont déjà été signalés et pourraient se multiplier dans le futur. Surtout si les grands utilisateurs de la ressource se mettent de la partie: embouteilleurs d'eau, grandes exploitations agricoles et municipalités.

Examinons le cas des municipalités. Déjà, plus de 850 municipalités représentant 22 % de la population s'approvisionnent en eau à partir de la nappe phréatique. Elles sont souvent de petite taille, sans réseau d'aqueduc et puisent chacune de faibles quantités (mises à part quelques municipalités de plus grande taille comme Amos, Val-d'Or, Cap-de-la-Madeleine, etc.). Ce qui semble plus inquiétant, c'est le nombre grandissant de municipalités de taille moyenne qui s'alimentent à partir d'eaux de surface et souhaitent puiser leur eau, en tout ou en partie, de leur nappe phréatique pour des raisons d'économie (l'eau souterraine étant de meilleure qualité, elle est donc moins coûteuse à traiter).

Le cas de Rivière-du-Loup fait réfléchir. Cette ville, qui s'est toujours alimentée en eaux de surface, prévoit utiliser une technologie de captage des eaux souterraines très performante (le puits collecteur radiant) pour satisfaire 85 % de ses besoins en eau. Les municipalités voisines de Saint-Antonin et Saint-Modeste sont inquiètes car elles craignent que ce projet ne menace leur propre approvisionnement. Le litige est présentement devant les tribunaux.

Dans
beaucoup
de pays,
les eaux
souterraines
de bonne
qualité
sont une
ressource
rare



Notre expertise couvre les trois quarts de la planète.

Chef de file mondial dans le domaine de l'eau, SNC-Lavalin a développé une expertise unique qui a depuis longtemps traversé mers et océans. À chaque projet, petit ou grand, pour transporter, assainir ou transformer l'eau en énergie, nos ingénieurs travaillent au mieux-être collectif dans le plus pur respect de l'environnement.

Il en a coulé de l'eau sous nos ponts, derrière nos barrages et dans nos réseaux d'irrigation, au Canada comme aux quatre coins de la planète, depuis nos premiers plans pour la Baie James.

Aujourd'hui, qu'il s'agisse de creuser des puits d'eau en Libye ou de mener un projet de développement hydro-agricole au Venezuela, nos équipes multiculturelles participent de concert avec les intervenants d'autres pays à relever ces défis qui rendent la vie meilleure.



SNC-LAVALIN

Siege social:
455, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada H2Z 1Z3
Tél.: (514) 393-1000 Téléc.: (514) 866-0419
<http://www.snc-lavalin.com>